ARR 23 - 177

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20231102-ARR23-177-AR
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Publié le
02 NOV. 2023

Direction Population
Service Affaires Générales et Etat Civil
Affaire suivie par AR
Tél. : 01.45.16.40.84

ARRETE

OBJET : Autorisation accordée à Monsieur BRUTIER Jean-Louis gérant de la société « Ile de la Réunion la Cuisine de Ti Lou », dont le siège social est situé au 1 allée de l'Aéropostale 94490 à Ormesson-sur-Marne, d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à l'occasion de la Foire au Troc et aux Cochons, qui se tiendra à la Place Lénine, le samedi 4 novembre de 10h00 à 19h00 et le dimanche 5 novembre 2023 de 10h00 à 18h00.

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.3321-1 et L.3334-1 à L.3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008/5324 du 22 décembre 2008 portant interdiction d'établissement des débits de boissons autour de certains édifices et bâtiments ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/3254 du 14 octobre 2016 portant réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à consommer sur place dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2021-033 en date du 19 mars 2021 donnant délégation de fonction et de signatures à Monsieur Michel DUVAUDIER, 2ème adjoint au maire, en application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par Monsieur BRUTIER Jean-Louis gérant de la société « Ile de la Réunion la Cuisine de Ti Lou », en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de la manifestation susvisée, le samedi 4 et le dimanche 5 novembre 2023 ;

champigny94

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20231102-ARR23-177-AR
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

ARRETE

ARTICLE 1 : **DONNE AUTORISATION** à Monsieur BRUTIER Jean-Louis à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion de la Foire au Troc et aux Cochons, qui se tiendra à la Place Lénine le samedi 4 novembre de 10h00 à 19h00 et le dimanche 5 novembre 2023 de 10h00 à 18h00.

ARTICLE 2: **INDIQUE** que la Directrice générale des services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : **DIT** que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne,
- Monsieur BRUTIER Jean-Louis, gérant de la société « Ile de la Réunion la Cuisine de Ti Lou ».

Fait à Champigny-sur-Marne, le 02 NOV. 2023

Pour le Maire
Adjoint délégué

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

Michel DUVAUDIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télé recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.